

DECRET N° 2017- 225 du 10 avril 2017

chargeant **Monsieur Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de l'intérim de **Monsieur Barnabé Z. DASSIGLI**, Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, pour la période du **09 au 13 avril 2017**.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

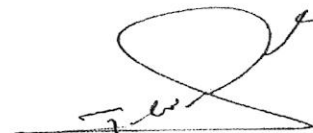
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant la période de l'absence de **Monsieur Barnabé Z. DASSIGLI**, Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, son intérim sera assuré, du **09 au 13 avril 2017**, par **Monsieur Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 avril 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 4 CC : 2 CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 MISP : 2 MDGL : 2 AUTRES
MINISTERES : 19 SGG : 4 JORB : 1.-